

Commune de LE QUILLIO
Compte rendu
Réunion du Conseil Municipal
Séance du Mercredi 19 juillet 2017

Gestion forestière : site de Lorette

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal que le montant prévisionnel de la vente de bois sur le site de Lorette va s'élever à 48 530 €.

Monsieur le Maire ajoute qu'il convient de procéder le plus rapidement possible à la replantation du site.

Plusieurs devis ont été reçus en mairie afin d'estimer cette replantation et l'entretien relatif à cette replantation.

Le montant estimé s'élève à environ 30 000 € TTC, hors contrat d'entretien.

L'entreprise sera définitivement retenue lors du Conseil municipal de septembre 2017.

Patrimoine : Travaux sur le mobilier et l'édifice de l'église – planification des travaux et demandes de subventions

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal qu'il a approuvé les travaux sur le mobilier et l'édifice de l'église.

Par délibérations en date du 17 juin 2015, du 21 septembre 2016, du 24 octobre 2016, et du 21 juin 2017, le Conseil municipal a approuvé le projet de restauration du mobilier de l'édifice de l'église (honoraires et travaux).

Au regard des études menées par l'Architecte, Madame LE BEC, les travaux se décomposent à présent de la manière suivante :

-lot 01 : restauration des Toiles du Chœur et de la Chapelle des Hommes : 124 282 € HT

-lot 02 : restauration des Lambris peint et polychromies pour un montant de 84 000 € HT.

-lot 03 : statuaire pour un montant de 7 460 € HT.

-lot 04 : restauration des vitraux : 10 960 € HT

-lot 05 : restauration de la maçonnerie : 2 945 € HT

-lot 06 : restauration de la Charpente : 5 367 € HT

Considérant les études complémentaires proposées par l'Architecte, Madame LE BEC et approuvées par la DRAC, il convient d'établir un plan prévisionnel de réalisation des travaux.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le plan de financement et le planning de réalisation des travaux suivants :

Tranche ferme (2017)	2017 Montant HT Tranche ferme	Tranche conditionnelle (2018)	2018 Montant HT	Tranche conditionnelle (2019)	2019 Montant HT
Honoraires Honoraires Maitrise d'œuvre Etudes complémentaires préalables aux travaux : -Arthema restauration -Atelier Kyriaki Mission SPS Sous total	15 000 € 7572.60 € 10 303.83 € 1 170 € 34 046.43 €				
Travaux -lot 01 : restauration des Toiles du Chœur uniquement -lot 03 : statuaire pour un montant de -lot 04 : restauration des vitraux : -lot 05 : restauration de la maçonnerie -lot 06 : restauration de la Charpente Sous total	75 000 € 7460 € 10 960 € 2 945 € 5 367 € 101 732 €	-lot 02 : restauration des Lambris peint et polychromies	84 000 €	-lot 01 complément la Chapelle des Hommes - Toiles suspendues à positionner dans la nef	49 282 €
Montant HT	135 778.43 €		84 000 €		49 282 €
Subventions estimatives :					
DRAC (50%)	67 889 €	DRAC (50%)	42 000 €	DRAC (50%)	24 641 €
Conseil Régional (20%)	27 155 €	Conseil Régional (20%)	16 800 €	Conseil Régional (20%)	9 856 €
Conseil Départemental (10%)	13 577 €	Conseil Départemental (10%)	8 400 €	Conseil Département al (10%)	4 929 €
Reste à charge	27 157.43 €		16 800 €		9 856 €

-DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour solliciter auprès des partenaires institutionnels les subventions relatives aux travaux 2017 à savoir :

-La DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) à hauteur de 50% du montant HT des travaux soit 67 304 €.

-la Région à hauteur de 20% du montant HT des travaux soit 27 155 €

-le Département à hauteur de 10% du montant HT des travaux soit 13 577 €

-AUTORISE Madame LE BEC, Architecte, à établir le Dossier de consultation des entreprises dans le cadre de l'Appel d'offres.

Par souci de clarification du projet de restauration du mobilier et de l'édifice de l'église, cette délibération annule et remplace les dispositions antérieures.

Panneau de communication

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les propositions de panneau de communication établies par DECOGRAPH, entreprise domiciliée à Loudéac.

Au vu des panneaux présentés, le Conseil souhaite se donner du temps et poursuivre sa réflexion avant de fixer son choix définitif car les ébauches présentées ne correspondent pas à l'image que souhaite valoriser les élus de la commune.

Finances : Budget principal - Décision modificative n°1

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal du montant du titre reçu par Loudéac Communauté Bretagne Centre portant sur le portage foncier relatif au bâtiment de l'ancienne boulangerie.

Le montant du titre s'élève à 117 370.84 € or le montant inscrit au budget s'élève à 117 000€.

Considérant la nécessité de modifier les crédits inscrits au Budget afin de finaliser les écritures comptables portant sur le portage foncier de l'Ancienne boulangerie,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

-DECIDE, à l'unanimité, de modifier les crédits suivants :

Compte 2041512 : +400 €

Compte 2151 : - 400 €

Circuit de randonnées n°33 : Convention de Droit de passage

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil municipal que le Service Sport et le service Environnement ont travaillé à nouveau sur les chemins de randonnées notamment au vu de l'intégration de la commune de Guerlédan au sein de Loudéac Communauté Bretagne Centre.

Afin de développer les itinéraires de randonnées dans les Côtes d'Armor, Loudéac Communauté Bretagne Centre a signé une charte de qualité avec le Conseil Départemental qui respecte les paysages et ses milieux naturels.

Cette charte préconise entre autre de mettre en place des conventions d'autorisation de passage avec chaque propriétaire ou gestionnaire de terrains traversés.

Le nouveau circuit mis en place traverse plusieurs parcelles privées appartenant à Messieurs Joseph LE TINNIER, Jean LE CLEZIO, Hervé LE TINNIER, Robert LE MARCHAND, Hervé BRIEND, et Benjamin AUFFRAY.

Le Conseil municipal doit autoriser Monsieur le Maire à signer ce type de convention autorisant le passage des randonneurs sur leurs terrains.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

-AUTORISE, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer les conventions tripartites (Communauté de Communes, Commune, Propriétaire ou gestionnaire) pour autoriser le passage des randonneurs.

Micro crèche : Installation panneaux d'isolation phonique

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il convient d'isoler phoniquement la salle d'activités ainsi que les chambres afin d'optimiser l'accueil et le bien-être des enfants.

Monsieur le Maire ajoute que plusieurs devis ont été reçus en mairie.

Considérant les différents devis reçus en mairie,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

-APPROUVE, à l'unanimité, la proposition établie par TEXXA, domiciliée à Gradignan (33) pour un montant de 3481 € HT correspondant à l'installation de panneaux phoniques dans la salle d'activités.

Questions diverses

Voirie : programme de voirie 2017

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que les travaux sont en cours. Les travaux d'enrobés devraient avoir lieu la semaine prochaine.

Matériel de désherbage

Monsieur le Maire fait savoir que Besnard Motoculture a fait une démonstration d'un matériel technique de désherbage. L'acquisition de ce type de matériel permettrait de palier à l'interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires.

L'acquisition de ce type de matériel s'élèverait à un montant de 3654 € HT sachant que la Région pourrait être sollicitée dans le cadre d'une subvention à hauteur de 40 % du montant de l'acquisition.

Le Conseil municipal sollicite Monsieur le Maire pour qu'une concertation soit établie avec les communes de St Thélo et de Merléac afin de savoir si elles envisageraient ou non une acquisition mutualisée du matériel pour le 15 septembre afin de pouvoir effectuer une demande de subvention auprès du Conseil régional avant le 5 octobre 2017.

Fleurissement : passage du Jury de de Fleurissement

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que le Jury de fleurissement est passé Lundi 17 juillet.

La visite s'est très bien déroulée. Le Jury a mis en avant le très bel embellissement réalisé par les habitants ainsi que la commune.

Acquisition matériel : Acquisition machine à laver

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que les employés communaux ont formulé une demande d'acquisition d'une machine à laver pour l'entretien de leurs vêtements de travail.

Au regard des devis reçus en mairie,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

-APPROUVE le devis établi par l'entreprise Jouet A & S domiciliée à Loudéac pour un montant de 268 € TTC (inclus éco participation de 9€)